
Présidence : Macédoine du Nord**1455^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**

1. Date : jeudi 7 décembre 2023 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 13 h 15
Reprise : 15 h 10
Clôture : 18 h 15

2. Présidence : Ambassadeur I. Djundev
M. E. Mitevski

Président, Fédération de Russie (PC.DEL/1634/23 OSCE+)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **AGRESSION EN COURS DE LA FÉDÉRATION DE
RUSSIE CONTRE L'URKAINE**

Ukraine, Espagne-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Moldavie, le Monténégro, la Macédoine du Nord et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1645/23), Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1632/23), Canada, Türkiye (PC.DEL/1655/23 OSCE+), Suisse (PC.DEL/1661/23 OSCE+), Fédération de Russie, Biélorussie, Moldavie, Espagne-Union européenne

Point 2 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE POUR LES
MINORITÉS NATIONALES**

Président, Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCNM.GAL/6/23 Restr.), Espagne-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association

européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1646/23), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1633/23), Fédération de Russie (PC.DEL/1635/23), Türkiye (PC.DEL/1656/23 OSCE+), Norvège (PC.DEL/1650/23), Royaume-Uni (également au nom du Canada), Ukraine, Hongrie (PC.DEL/1636/23 OSCE+), Kirghizistan, Suisse (PC.DEL/1662/23 OSCE+), Kazakhstan, Ouzbékistan, Azerbaïdjan (PC.DEL/1653/23 OSCE+), Géorgie, Turkménistan, Moldavie (PC.DEL/1649/23 OSCE+), Serbie, Grèce, Albanie (PC.DEL/1644/23 OSCE+), Arménie (PC.DEL/1663/23 OSCE+), Malte, Tadjikistan, Assemblée parlementaire de l'OSCE (PA.GAL/18/23 OSCE+), Espagne-Union européenne.

Point 3 de l'ordre du jour : **ALLOCUTION DU REPRÉSENTANT PERSONNEL DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE L'OSCE POUR LA LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME ET DE LA REPRÉSENTANTE PERSONNELLE DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE L'OSCE SUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME, LA XÉNOPHOBIE ET LA DISCRIMINATION, AINSI QUE CONTRE L'INTOLÉRANCE ET LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES CHRÉTIENS ET DES MEMBRES D'AUTRES RELIGIONS**

Président, Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la lutte contre l'antisémitisme (CIO.GAL/86/23 OSCE+), Représentante personnelle du Président en exercice de l'OSCE pour la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, ainsi que contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des chrétiens et des membres d'autres religions (CIO.GAL/87/23 OSCE+), Espagne Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro, la Serbie et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1647/23), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1640/23), Royaume-Uni, Türkiye (PC.DEL/1657/23 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/1639/23), Norvège (PC.DEL/1651/23), Canada, Ukraine (PC.DEL/1669/23), Saint-Siège (PC.DEL/1638/23 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/1654/23 OSCE+), Arménie (PC.DEL/1665/23 OSCE+), Espagne-Union européenne, Israël (partenaire pour la coopération)

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE SPÉCIALE DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE L'OSCE POUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

Président, Représentante spéciale du Président en exercice de l'OSCE pour la lutte contre la corruption (CIO.GAL/88/23/Rev.1 OSCE+), Espagne-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro, la Serbie et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie,

pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1648/23), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1641/23), Fédération de Russie (PC.DEL/1642/23), Türkiye (PC.DEL/1658/23 OSCE+), Ukraine, Royaume-Uni, Arménie (PC.DEL/1666/23 OSCE+)

Point 5 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Crimes en cours du régime de Kiev et politiques dangereuses de l'alliance occidentale visant à exacerber les tensions : Fédération de Russie (PC.DEL/1643/23)

Point 6 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

Trentième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, tenue à Skopje les 30 novembre et 1^{er} décembre 2023 : Président

Point 7 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit de la Secrétaire générale (SEC.GAL/130/23 OSCE+)* : Secrétaire générale
- b) *Trentième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, tenue à Skopje les 30 novembre et 1^{er} décembre 2023* : Secrétaire générale

Point 8 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 14 décembre 2023, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence